Vol. XVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 22 Novembre 1888 No. 6.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LA SŒUR GRISE.

J'ai laissé pour toujours la maison paternelle;
Mes jeunes sœurs pleuraient, ma pauvre mère aussi.
Oh! qu'un regret tardif me rendrait criminelle!
Ne suis-je pas heureuse ici?
Ne m'abandonne pas, toi qui m'appelée;
Dieu qui mourut pour nous, mon Dieu je t'appartiens!
Et moi qui console et soutiens,
J'ai besoin d'être consolée.
Ignorante du monde avant de le quitter,
Je ne le hais point, et peut-être
(Un mourant me l'a dit) j'aurais dû le connaitre,
Pour ne jamais le regretter.
Quand je me sens reprendre à sa joie éphémère,
Faible encore du dernier adieu,
J'embrasse ta croix, ô mon Dieu!
Je n'embrasserai plus ma mère.
Souvenirs de bonheur, que voulez-vous de moi?
Que vous sert de troubler ma retraite profonde?
Et qu'ai-je à faire avec le monde,
Dont le nom seul ici doit me glacer d'effroi?
Ici, la charité remplit mes chastes heures:
Le malheureux bénit ma main qui le défend;
Je nourris l'orphelin d'espérances meilleures;
Ta servante, ô mon Dieu, dans ces tristes demeures,
Est l'enfant du vieillard, la mère de l'enfant.
Et tandis que mes sœurs à de nouvelles fêtes
Vont peut-être se préparer,
Que des fleurs dont ma mère aimait à me parer
Elles ont couronné leurs têtes,
Moi je veille et je prie et ne dois point pleurer.
O de mes premiers jours images trop fidèles!
Mes songes quelques fois me rendent vos douceurs,
Ma bouche presse encore les lèvres maternelles,
Et même au bal joyeux je suis mes jeunes sœurs,
Le front ceint de roses comme elles.
Vaines illusions d'un instant,
Dont le charme confus m'agite et me réveille,
Mais la cloche plaintive a frappé mon oreille
A son lit de douleur un malade m'attend.
Là, naguère une pauvre fille
Qui disait en pleurant: "Dieu finit mes malheurs,
J'étais orpheline, et je meurs
Sans avoir connu ma famille."
Moi, j'ai quitté la mienne.. et nous mêlions nos
J'avais une famille, et pourtant je l'oublie; [pleurs,
Et mon cœur bat d'un noble orgueil,
Quand le pauvre a pressé de sa main affaiblie
Ma main qui doucement l'accompagne au cercueil
Consolé par ma voix, à son heure suprême,
Bien souvent le pécheur s'endort moins agité;
Que dis-je! le mourant me console lui-même
De ce monde si vain qu'avant lui j'ai quitté.
Et lorsque dans ses yeux une dernière flamme
Révèle un saint espoir, né d'une ardente foi,
Je recommande à Dieu de recevoir son âme,
Au mourant de prier pour moi.

A......

PENSÉES.

—Quiconque flatte ses maîtres les trahit.—MASSILLON.

—Tous les jours vont à la mort, le dernier y arrive.—MONTAIGNE.

—Le vrai moyen d'être trompé, c'est de se croire plus fin que les autres.—LA ROCHEFOUCAULD.

—L'esprit est une corde toujours tendue et bien fort celui qui n'en tombe pas.—Alb. DELPIT.

—Il n'y a rien que les hommes aiment mieux conserver et qu'ils ménagent moins que leur propre vie.—LA BRUYÈRE.

—C'est presque toujours parce qu'on est content de soi qu'on est mécontent des autre.—ÉM. SOUVESTRE.

Les gens qui ont peu d'affaires sont de très grands parleurs; moins on pense plus on parle.—MONTESQUIEU.

UN JOUR DE TERME.

Personne à Paris n'ignore que le 15 avril est un des quatre jours de l'année où tout individu ayant un loyer au-dessus de trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs doit effectuer le payement de son terme le plus tard à midi.

Or, le matin du 15 avril de l'année dernière, dans une maison de la rue du Bac, chez un locataire nommé Colnet, qui n'était sans doute pas trop préoccupé de la formalité à remplir ce jour-là, on s'apprêtait à festiner.

Comme plat de résistance du festin en perspective, la maman Colnet se préparait à farcir de marrons une oie superbe, excellent régal pour ceux qui jouissent d'un très bon estomac.

Notre ménagère, toutes manches retroussées, était dans sa cour fort attentionnée à plumer l'oiseau dont les ancêtres étaient peut-être parmi les sauveurs du Capitole, et pour cette importante besogne, elle se trouvait non loin de la muraille, assise sur une chaise, et ses pieds reposaient sur le bâton inférieur d'une autre chaise, de sorte que son corps se trouvait isolé du sol de la hauteur des sièges Elle avait naturellement la tête baissée sur son ouvrage. Il est important de remarquer ces déteils.

Soudain, au coup de midi, un bruit insolite venant d'en haut lui fait lever le nez en l'air, juste à temps pour laisser la place libre à un quidam qui, paraissant tomber du ciel, s'affale en plein sur ses genoux.

Quel était donc cet aérolithe humain?

Léon de B., demeurant depuis peu dans la maison, et l'unique neveu d'un vieil armateur, très millionnaire, d'un des plus importants arrondissements maritimes de France, un excellent vieillard, sans doute, mais féroce dès qu'il était question de politique; il subventionnait largement son neveu pour lui permettre de vivre honorablement à Paris, en attendant certaine mission diplomatique que le jeune homme ne pouvait manquer d'obtenir par les hautes relations du vieil amateur.

Or, ayant un jour appris indirectement que le futur diplomate se permettait de penser autrement que lui au sujet de l'art de gouverner les peuples, l'oncle lui coupa net les subsides, dans le but de le ramener à des idées plus saines, à son point de vue.

Ce fut un coup dur, mais le jeune homme le reçut dignement et ne changea point pour cela sa manière de penser. Cependant, comme on ne vit pas plus de dignité que d'amour et d'eau claire, cet état de choses se prolongeant, la situation devint malaisée à supporter; ce fut alors que, pour raison d'économie, il dut quitter son logis somptueux pour venir habiter dans la maison que nous venons de désigner, où ses allures discrètes et réservées intriguèrent d'abord certains voisins curieux, toujours préoccupés de ce que font les autres, et ils sont nombreux ceux-là! A force d'intriguer, de lorgner, d'espionner, cette engeance avait fini par découvrir que le jeune monsieur du cinquième, malgré ses grands airs, ne faisait pas absolument litière de billets de mille, que même pour vivoter il avait, comme on dit, du tirage...... et patati! et patata!

Ce matin-là surtout, et pour cause, Léon avait moins que jamais les idées couleur d'azur, car si jusqu'alors il avait à grand'peine pu sauver les apparences en payant exactement son loyer, cette fois l'honnête garçon se voyait sur le point de ne plus pouvoir cacher sa pénurie, la question du terme étant passée à l'état de problème insoluble. Il demeurait les yeux fixés sur la pendule dont l'aiguille lui annonçant la très prochaine apparition de l'homme aux quittances le terrorisait littéralement.

Un tel émoi se comprend; néanmoins on assure que nombre de gens à Paris se trouvent dans ce cas, environ quatre fois l'an, sans en être autrement perplexes. Mais il convient d'ajouter que tout contribuait à l'abattement de notre héros, car, depuis quelque temps déjà, les repas réglés étaient devenus pour lui de la stupéfaction; à tel point qu'il n'avait encore, à cette heure avancée, déjeuné...... que par cœur, après avoir dîné la veille... en effigie. Et son moral se ressentait du vide de son estomac.

La maudite aiguille, bien qu'elle suivit toujours son petit train-train normal de soixante secondes à la minute, lui paraissait courir...... courir...... avec une vitesse vertigineuse...... La dernière vibration ee la sonnerie de midi était à peine éteinte que le portier, après avoir frappé, mais si faiblement que Léon, absorbé par ses sombres pensées, ne l'entendit pas, entra tenant plusieurs papiers à la main. La vue de ce préposé au cordon, s. v. p.! produisit sur l'esprit du locataire en défaut l'effet que dut produire la statue du Commandeur sur l'esprit de don Juan, de légendaire mémoire, à cette différence près que ce ne fut pas le plancher qui s'entr'ouvrit, mais la fenêtre par laquelle le jeune homme affolé s'élança.

Le portier resta un bon moment interdit, bouche béante, en voyant disparaître ainsi son locataire; puis il se précipita enfin (non par la fenêtre, lui), par l'escalier, afin de porter secours au malheureux, quoiqu'il fût bien problématique qu'il en eût encore besoin, après un pareil saut.

Quelque empressement qu'il mit à descendre, à son arrivée dans la cour, un groupe assez nombreux était déjà rassemblée autour d'un corps privé de sentiment que l'on venait de relever. Mais il ne peut en croire ses yeux! Ce corps est celui d'une femme! C'est pourtant bien un homme qu'il a vu s'élancer par la fenêtre du cinquième.

Quelques invraisemblables que puissent paraître les détails qui suivent, ils sont rigoureusement vrais; le docteur qui fut appelé en cette circonstance pourrait en témoigner.

Ceci dit, que l'on veuille bien se rappeler la position dans laquelle se trouvait la plumeuse d'oie.

Si elle fût restée la tête baissée sur son ouvrage, le monsieur d'en haut lui eût assurément brisé la colonne vertébrale, tandis que la bonne femme ayant relevé la tête au bruit, le susdit lui passant devant le nez, s'abattit sur ses genoux. Du coup les chaises furent fracassées et cela fit l'office d'un ressort qui amortit presque entièrement la violence du choc, de sorte que cet incident, si dramatique au début, finit par une simple culbute quasi burlesque, car tous deux roulèrent à terre sans la moindre égratignure. L'émotion seule—il y avait de quoi fit évanouir la maman Colnet. Quant à l'homme, il était là aussi, mais debout parmi l'assistance et l'un des plus empressés à faire revenir la bonne femme à laquelle il devait, certes bien cela.

En l'apercevant, le portier, comme si rien d'extraordinaire ne se fût passé, lui dit:

—Ah! monsieur, je suis content de vous rencontrer *par hasard* ici, car j'avais à vous remettre....

—Oui, je sais......ma quittance, fit Léon, avec un soupir.

—Non, monsieur. Ceci, répondit le portier en lui présentant une lettre portant le timbre de la ville habitée par son oncle. Quant aux quittances, Monsieur le propriétaire qui devait les apporter lui-même en personne vient de faire assavoir par le moyen du télégraphe qu'il avait manqué le train, et qu'il priait messieurs et dames les locataires de bien excuser ce petit retard involontaire de son chef et volonté. Donc il ne pourra être ici que demain et que par conséquence les quitt......

—Ah! mes amis! s'écrie Léon, qui pendant la phraséologie colorée du portier, avait vivement pris connaissance de sa lettre, ah! mes amis, est-ce heureux que je vive encore!..... Quel événement inespéré.........Non ce n'est pas cela!.......Quelle triste nouvelle, voulais-je dire. Mais il faut m'excuser si je déraisonne. On pourrait à moins perdre l'esprit......Jugez-en, vous qui avez été témoin de......ce qui vient d'arriver.

Voici ce que l'on m'écrit:

Etude de M. Bouquin
14 avril 1887.

Monsieur,

J'ai, par la présente, l'honneur de vous annoncer que, par suite du décès de mon client Jean-Blaise-Obtus B., votre oncle, mort subitement le 2 du présent mois d'avril, âgé de 96 ans, d'un accès violent de mauvaise humeur causé par le résultat des élections municipales, sans avoir pu prendre aucune disposition testamentaire; en conséquence de ce, vous êtes le seul héritier de ses biens, meubles et immeubles, ainsi que des sommes par lui déposées en mon étude, le tout s'élevant à environ deux millions.

Agréez, etc.,

(Signé) BOUQUIN, notaire.

Cette lecture faite, un peu de vulnéraire ayant remis sur pied la maman Colnet, le jeune héritier lui demanda la permission de se charger d'offrir le festin dont il venait d'interrompre la préparation et auquel toute la maison fut conviée. Lui seul n'y assista point, non par un sentiment d'orgueil déplacé, par simple convenance.

L'oie aux marrons fut la part du portier.

I., HOKSSO.

AVIS.

Assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Cartier, le 17 Décembre 1888, au bureau du soussigné, à Saint-Norbert, à une heure p.m., pour l'élection de dix directeurs et d'un auditeur.

JOSEPH LEMAY,
Secrétaire-Trésorier.
Saint-Norbert, 13 Novembre 1888.

Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Couronne dans la Province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumission pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 26 novembre 1888, pour permis de couper du bois sur la section 36, township 1, rang 21, à l'ouest du premier méridien.

Les conditions auxquelles un permis sera émané peuvent être obtenues aux bureaux des bois de la Couronne à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée par un chèque accepté, payable à l'ordre de celui qui agit comme député du ministre de l'intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour tel permis.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'intérieur.
Département de l'intérieur,
Ottawa, 17 octobre 1888.
3ins 31.10 88.

Le Manitoba.

Jeudi, 22 Novembre 1888.

37me ANNIVERSAIRE.

C'est demain le 37me anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint Boniface. C'est un jour mémorable qui ne saurait passer inaperçu.

Comme par les années dernières, une grand'messe solennelle sera chantée à la cathédrale à 10 heures, et un sermon de circonstance sera prononcé, nous dit-on, par le Rév. Père Camper, O.M.I.

La plupart des membres du clergé de l'archidiocèse seront présents pour la circonstance.

Nous avons toute confiance que notre population se portera en foule à l'église, demain, pour demander au ciel de nous conserver, pendant de longues années encore, notre bien aimé premier pasteur.

L'AFFAIRE DU FORT WHYTE.

Le *Sun* publie jeudi soir une lettre censée être adressée par le commissaire Martin au *Mail* de Toronto. En réponse à M. Van Horne, M. Martin blâme les troupes d'avoir prêté main forte aux hommes que la compagnie du Pacifique avait placés pour protéger sa voie et il dit que le surintendant Whyte s'est rendu fort désagréable par ses menaces, dans le cas où l'on aurait tenté d'opérer le croisement de force. Il ajoute ques les cadets de l'Ecole d'Infanterie se tenaient fusil au poing, prêts à faire feu sur l'ordre de Whyte.

M. Whyte nie les faits et dit que la lettre n'est qu'un tissu de mensonges. Aucunes menaces n'ont été faites. Au contraire, une certaine bonne entente existait entre les hommes des deux parties belligérantes et M. Whyte dit qu'il a employé tous les moyens pour éviter un conflit. Il profite de l'occasion pour déclarer qu'il est déterminé à protéger la propriété de la compagnie, jusqu'à ce que la cour Suprême ait décidé de la question.

Il est généralement admis par ceux des deux parties qui connaissent les faits, que M. Whyte a tenu une conduite honorable et digne, en prévenant l'effusion du sang.

Chacun est convaincu que les soldats ne prenaient pas plus pour un parti que pour l'autre et qu'ils se tenaient au poste seulement pour empêcher qui que ce fût de troubler la paix.

Le but de la lettre de M. Martin semble être d'influencer la population de l'est et lui faire approuver sa conduite.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Par toute la province, les élections municipales se feront dans quelques jours: la nomination devant avoir lieu le premier mardi de décembre prochain et la votation une semaine après, le 11.

Nous croyons inutile d'insister fortement sur l'obligation qu'il y a pour tous les électeurs municipaux de choisir des hommes parfaitement qualifiés à les représenter. Nous pouvons dire que parfois, l'on attache pas assez d'importance à ces élections, et, pourtant, nous avons vu, dans cette province même, les résultats regrettables qui suivent un choix peu judicieux des hommes appelés à gérer les affaires de certaines corporations municipales.

La chose mérite d'être prise en sérieuse considération ; il y va de l'intérêt général.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Séance de Vendredi, le 16 Novembre.

La séance s'ouvre à 3.20 heures.

L'hon. M. Greenway introduit un projet de loi pour amender l'acte électoral de manière à permettre de procéder aux contestations d'élection durant la session.

L'hon. M. Norquay félicite le gouvernement sur l'introduction de cette mesure qui va permettre de continuer les procédés dans la contestation de l'élection d'Emerson.

L'hon. M. Prendergast propose la seconde considération d'un projet de loi amendant la qualification des juges de paix, qui à l'avenir devront posséder en leur nom une propriété d'une valeur suffisante. Certains juges de paix sont qualifiés sur des propriétés dont ils ont la jouissance mais qui ne leur appartiennent pas. Cet acte subit sa troisième lecture et est adopté.

La considération d'un projet de M. Gillies, concernant les municipalités, est remise.

L'hon. M. Norquay introduit un projet de loi concernant les impressions publiques.

M. Martin propose la résolution suivante :

Que dans l'opinion de cette chambre la conduite de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique en s'opposant à laisser traverser leur voie ferrée par les embranchements du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge, est injuste après le réglement arrété par eux avec le gouvernement fédéral lors de la dernière session et pour lequel cette compagnie a reçu une compensation suffisante pour renoncer à son droit de monopole dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Le but de la compagnie a évidemment été d'empêcher la construction des voies ferrées en rapport avec le chemin de la Vallée de la Rivière Rouge, ramenant sous une autre forme ce monopole.

Que des mesures soient prises afin d'assurer à la province de Manitoba le libre exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la constitution et de faire reconnaître le droit qu'elle possède de construire des chemins de fer dans les limites de son territoire, et

Que dans le cas où de nouveaux embarras seraient créés, comme par le passé, il soit pourvu à l'adoption de mesures pour recouvrer les dommages causés.

M. Campbell, de Winnipeg-Sud, appuie cette proposition, blâmant l'attitude de la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

L'hon. M. Norquay, bien qu'approuvant certains paragraphes de la motion maintenant soumise, se réserve le droit de discuter cette question plus sérieusement lorsque les mesures que l'on semble annoncer seront devant la chambre.

Le débat est continué par MM. Greenway, Gillies et Jones, puis la résolution est adoptée.

Un amendement à l'acte municipal, demandé par la ville de Winnipeg est ensuite considéré en comité général.

Séance du soir.

La chambre se forme en comité général pour prendre en considération un projet de loi autorisant le gouvernement à prêter une somme n'excédant pas $5,000 à aucune municipalité dans les limites de laquelle des personnes ont pu souffrir des dommages par les gelées précoces et ont besoin d'aide pour acheter leur blé de semence pour la prochaine saison. Chaque municipalité recevant ainsi de l'aide remettra un billet promissoire au gouvernement pour le montant emprunté pour tel délai que l'on pourra convenir avec le gouvernement. L'argent ainsi emprunté ne pourra être affecté à d'autres fins que pour l'achat du blé de semence. La municipalité devra tenir un compte séparé de l'argent provenant de l'emprunt et envoyer un état de ce compte au ministre de l'agriculture avant le 1er juillet 1889, démontrant comment la distribution a été faite. S'il reste quelques deniers en caisse à cette époque, ils doivent être remboursés au Trésorier de la province qui en déduira le montant du billet de la municipalité. La municipalité ne pourra pas avancer plus de $75 à une même personne et recevra d'elle un billet portant intérêt au taux de six par cent. Les clauses suivantes de ce projet contiennent des dispositions pour le recouvrement des argents avancés par la municipalité aux cultivateurs.

La discussion dure plus de trois heures. Plusieurs objections sérieuses sont soulevées et des amendements proposés dont quelques-uns sont acceptés et le comité rapporte l'acte proposé qui est adopté.

En réponse à l'hon. M. Norquay, le secrétaire-provincial dit que depuis le 31 juillet dernier toutes les impressions du gouvernement sont faites dans les ateliers du *Free Press* sous contrat avec cet établissement.

En réponse à N. Norquay, M. Greenway dit que la compagnie du chemin de fer *Northern Pacific & Manitoba* n'a émis aucune obligation jusqu'à ce jour.

L'hon. M. Greenway répondant à une autre interpellation de l'hon. M. Norquay, dit que l'embranchement du Portage est construit par le gouvernement ; mais il ne peut dire le montant qui a été payé jusqu'aujourd'hui pour les terrains expropriés.

L'hon. M. Jones répondant également à l'hon. M. Norquay, dit que les comptes du chemin de fer *Northern Pacific & Manitoba* sont tenus à la banque Commerciale de Manitoba.

En réponse à M. Marion, l'hon. M. Prendergast dit que les journaux de la dernière session n'ont pas été imprimés à cause du retard dans la traduction ; mais que ce travail serait bientôt fait.

La chambre s'ajourne à une heure samedi matin pour se réunir de nouveau à onze heures avant-midi.

Séance de samedi.

A onze heures les membres reprennent leurs places et l'on passe un acte autorisant la nomination de juges suppléants dans le cas d'absence d'aucun des juges des cours de comté.

Son honneur vient ensuite sanctionner les actes adoptés, six en tout, et la chambre est ensuite ajournée au 31 janvier prochain.

Nouvelles Politiques.

--Une élection pour les communes a eu lieu hier dans le comté de Northumberland-Est, Ont. Le condidat conservateur a été élu.

—Le revenu du Canada pendant les quatre premiers mois de l'exercice en cours, a été de $12,949,053, contre $11,702,951 pendant la période correspondante de l'année dernière ; c'est une augmentation de $1,200.000.

D'un autre côté, les dépenses se sont élevées à $9,255,041, contre $9,337,722, soit donc une diminution de $120,000 Jusqu'à présent, il reste un surplus de $3,700,000 de recettes sur les dépenses. La situation est donc des plus satisfaisantes.

—C'est hier qu'a commencé à Ottawa devant la cour suprême l'audition de la cause du gouvernement de Manitoba vs. la Cie du Pacifique à propos des difficultés concernant l'embranchement du Portage.

La province est représentée par l'hon. M Mowat, M. Dalton McCarthy, le procureur général Martin et M. Gormully. L'hon. E. Blake, M. Robinson, C.R., et l'ex-juge Clarke, occupent pour la Cie du Pacifique.

La cause a commencé par l'argumentation de M. Blake en faveur du Pacifique.

Il faudra encore quelques jours pour pouvoir annoncer la décision de la cour suprême.

—Il est beaucoup question de la nomination du millionnaire canadien, M C. S. Rodier, junior, en remplacement de feu l'honorable M. Rolland, comme sénateur.

DISCOURS DE M. JEROME.

Voici le discours prononcé par l'hon. député de Carillon, M. Martin Jérôme, secondant l'adresse en réponse au discours du trône :

M. l'Orateur,

Les circonstances qui nous réunissent ici aujourd'hui doivent être d'une bien grande importance puisque cette convocation de la législature est la troisième depuis le commencement de l'année. En effet, il s'agit, encore aujourd'hui, de combattre ce monopole odieux imposé sans droit à une faible province, et que nous avons combattu incessamment depuis plusieurs années. L'esprit de parti a été longtemps assez fort pour dominer le patriotisme et la raison, mais enfin le patriotisme a fini par l'emporter et devant une province devenue forte par son union, l'obstacle qui s'opposait à notre développement et qui nous retenait dans une servitude humiliante, a été renversé. Je me trompe, Messieurs, le monstre du monopole que nous croyons avoir terrassé n'est pas encore mort, il lui reste encore quelque chose qui remue, est-ce la tête, est-ce la queue ? Je ne saurais dire, mais ce que je sais, c'est que nous sommes aujourd'hui réunis pour aviser aux moyens les plus efficaces de l'écraser légalement et définitivement. Il est vraiment regrettable qu'une province faisant partie de la confédération et supposée être libre et maîtresse chez elle, soit traitée comme une colonie et obligée de défendre des droits aussi évidents que ceux pour lesquels nous luttons. Il est regrettable qu'une compagnie qui a été si largement subventionnée par l'Etat et qui a été payée pour un monopole auquel elle n'avait aucun droit, puisse imposer ses volontés à nos gouvernants et nous retenir plus longtemps dans ses liens. Il n'est pas de ma compétence, Messieurs, de juger les points de droit soulevés par cette compagnie, mais ce que je sais bien et ce que nous savons tous, c'est que quel que soit le mérite de la question de droit, l'obligation morale de livrer la chose achetée n'en subsiste pas moins ; cette obligation est de principe élémentaire et peut être jugée tout aussi bien par l'ignorant que par l'homme de loi.

Il importe peu de savoir si le gouvernement de cette province a suivi ou non les formalités nécessaires. L'honneur et l'intérêt, si ces deux motifs avaient pu avoir quelqu'influence sur les actions de la compagnie du Pacifique et du gouvernement d'Ottawa, devaient leur indiquer une autre conduite à notre égard.

Un pays aussi étendu que le nôtre avec une configuration qui sera toujours un obstacle sérieux à son unification parfaite, avec des intérêts qui peuvent devenir divergents, il est important qu'un sentiment national soit cultivé par tous les moyens possibles. Si nous sommes obligés d'agiter et de combattre pour l'obtention de nos droits, peut-on espérer former et fortifier ce sentiment national qui est indispensable au maintien de la confédération ?

La prospérité des provinces de l'est ne peut reposer que sur le développement et la prospérité de l'ouest ; notre développement est essentiel à leur prospérité. Le développement des états de l'ouest est ce qui a produit ce grand mouvement industriel des états de la Nouvelle-Angleterre. Le même effet devra se produire ici, et il serait sage, clairvoyant et patriotique de la part de nos gouvernants de favoriser cet heureux résultat par tous les moyens possibles, au lieu de lui faire obstacle. En attendant que des idées plus saines prennent possession du cerveau de nos gouvernants d'Otta we et qu'un changement de cœur se produise en eux, il nous incombe de législater pour renverser, s'il est possible, les derniers obstacles qu'on nous oppose.

Sans bien connaître les moyens que se proposent de prendre nos ministres pour en arriver à ce but, ils peuvent compter sur mon faible appui, et, j'en ai la conviction, sur celui de cette chambre et du pays, dans tous leurs efforts pour briser le dernier vestige du monopole et dans la revendication de nos droits.

Le discours du trône suggère la convenance d'une pétition à Sa Majesté la Reine dans le but de mieux définir nos droits ; cette proposition devra, je crois, rencontrer l'appro bation de cette chambre.

Il est important que ces droits soient mieux définis qu'ils le sont maintenant, afin d'éviter ces diffi cultés qui nécessitent de notre part une agitation qui trouble l'harmonie et la prospérité du pays et peut devenir un danger au maintien même de la confédération.

Maintenant, M. l'Orateur, je dois attirer l'attention de cette chambre sur les amendements aux différents actes dont le discours fait mention :

L'acte de la propriété réelle.— Nous avons ici, à Winnipeg, le système Torrens qui est excellent, car c'est le moyen d'éviter les poursuites parceque le gouvernement garantit tous les titres. Quand ce système a été introduit, c'était l'intention qu'il faudrait l'étendre un jour ou l'autre. Le temps est maintenant arrivé et l'amendement projeté aura pour effet de multiplier le nombre des Bureaux, de manière à en faire profiter toute notre population.

L'acte électoral.--Cet amendement sera fait pour donner effet à certains changements que le gouvernement avait annoncés, mais qu'il n'a pas eu le temps de mettre en pratique avant les élections, relativement à la préparation des listes électorales.

Le discours du trône fait aussi mention de la loi d'éducation. Il y a eu tant d'amendements de faits à l'acte des écoles, que c'est à peine si on peut le comprendre à l'heure qu'il est. Il faut donc le refondre ; on comprend que dans une refonte il faut toujours quelques petites modifications. Mais je suis certain que le gouvernement ne changera pas, dans aucune de ses lignes essentielles, un système qui est un des plus parfaits du Dominion et qui a toujours donné satisfaction pleine et entière.

J'ai confiance, M. l'Orateur, que ces différents amendements seront faits de manière à rencontrer les intérêts du peuple de cette province.

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur de seconder l'adresse en réponse au discours du trône.

LETTRE DE L'OUEST.

Prince-Albert, 9 Nov. 1888.

La nouvelle est venue ici que M. Mitchell, le représentant proclamé de Batoche à l'assemblée législative du Nord-Ouest, avait été appelé par le lieutenant-gouverneur à faire partie de son conseil exécutif. Cette nouvelle nous a un peu étonnés, vû que nous considérons toujours l'élection de M. Mitchell comme nulle Cependant, si M. Fisher ne conteste pas cette élection devant l'assemblée,—car il paraît qu'il ne s'est pas rendu à Régina comme je l'avais dit,—je suppose que personne ne le fera pour lui, et dès lors M. Mitchell pourra conserver paisiblement son siège de député. Cela étant, nous ne pouvons que nous féliciter du choix du lieutenant-gouverneur, car, outre que M. Mitchell représente une division électorale française, sa libéralité bien connue et ses fortes sympathies pour les Métis en font un représentant très acceptable pour la population française. Nous n'avons jamais eu d'autre raison pour l'opposer que sa religion et sa nationalité, et cela peut bien se dire sans que nous soyons accusés d'anglophobie ou de fanatisme religieux. Tout le monde conviendra que ce n'est pas être déraisonnable que de désirer un membre français et catholique sur les vingt-deux qui composent notre législature. Mais il faut dire aussi que les électeurs de Batoche ont été bien malheureux dans le choix du porte-étendard de leur nationalité, et l'apathie, la pusillanimité de leur chef leur doit être bien humiliante aujourd'hui. J'en connais qui jurent que l'on ne les y prendra plus.

***

A la récente élection des syndics de l'école catholique de Prince-Albert, M. Romuald St. Louis, maître de musique, a été nommé pour remplacer M. Odilon St. Denis, dont le terme d'office était expiré.

***

La glace n'est pas encore prise dans la Saskatchewan.

***

Il s'ouvrira, dans quelques jours, sur la réserve des Sauvages du Lac des Canards, une école française sous la direction de M. Ferdinand Ladret, *français de France.*

***

Le couvent des "Fidèles Compagnes de Jésus," à Prince Albert, regorge d'élèves. On parle d'agrandir considérablement la maison au printemps. Il est arrivé quatre nouvelles religieuses d'Angleterre dans le courant de l'été, ce qui porte le nombre des membres de la communauté à douze, si je ne me trompe.

***

Notre courageux Père Dommeau s'est arrangé un bien belle chambre dans sa grande maison (ancien couvent) de même qu'une petite chapelle intérieure.

H. P.

Choses et Autres.

—Les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre comptent maintenant treize députés canadiens pour les différentes législatures. Ce sont: MM. E. R. Michaud, de Frenchville, démocrate ; Keegan de Hamlin, Plt'n, démocrate ; David Côté, de Biddeford, démocrate ; J E. Cloutier, de Lewiston, républicain ; F. M. Boire, démocrate ; F. X. Robitaille, républicain ; I. B. Archambault, républicain, tous trois de Manchester ; Wm Marcotte, de Great Fall, démocrate ; Calixte Lambert, de Berlin Falls, démocrate ; Alph. Lefebvre, de Nashua, démocrate ; H. A. Dubuque, Fall River, républicain ; F. Charpentier, de Winooski, démocrate ; A. J. Pothier, Woosocket, républicain.

—Une dépêche reçue à Liverpool, Angleterre, raconte qu'une terrible scène de carnage a eu lieu sur la côte ouest d'Afrique, placée sous le protectorat anglais, à Orkida, petite île située sur la rivière Bonny.

Deux fractions de la tribu des Ogonis étaient en hostillité au sujet du commerce de l'huile. L'une de ces deux fractions attira l'autre dans un guet-apens, sous prétexte de conciliation, et fit de nombreux prisonniers, hommes, femmes et enfants.

Les prisonniers furent tués, dépecés et mangés. On força les enfants à boire le sang de leur parents.

Le spectacle du carnage était horrible à voir, des membres humains étaient semés partout et des corps mutilés flottaient sur les eaux de la rivière Bonny.

Enfin, les vainqueurs achevèrent leur œuvre en pillant et en brûlant les villages privés de leurs défenseurs.

—Le président Harrison est le vingt-troisième président des Etats-Unis et le premier que l'Indiana envoie à la Maison Blanche. Cela fait dix Etats qui ont eu l'honneur de donner un ou plusieurs présidents.

L'état de Virginie en a donné cinq : Washington, Jefferson, Maddison, Monroe et Taylor ; New-Yory, quatre : Van Buren, Filmore, Arthur et Cleveland ; Tennessee, trois : Jackson, Polk, et Johnson ; Ohio, trois : W. Harrison, Hayes et Garfield ; Massachusetts, deux : John Adams et John Quincy Adams ; Illinois, deux : Lincoln et Grant ; Louisiane, un : Taylor ; New Hampshire, un : Pierce ; Pennsylvanie, un : Buchanan ; et enfin Indiana a donné Benjamin Harrison.

—On annonce à Washington comme probable la composition suivante du futur cabinet Harrison.

Secrétaire d'Etat—Sherman, O.

Secrétaire du trésor—W. Miller, N. Y.

Procureur-général — John Spooner, Win.

Maître de Postes général—Ex-gov. Swift, Ca.

Secrétaire de l'intérieur—S. Guay, Pa.

Secrétaire de la guerre—A. Alger, Man.

Secrétaire de la Marine—Ex-gov. Long, Mass.

—Les chiffres fournis au département de l'agriculture montrent qu'il a été exporté de Montréal, durant le mois d'octobre dernier, 8,404 bêtes à cornes, contre 6,869 en octobre 1887 ; il a été exporté 8,225 moutons, soit une diminution de 600 sur l'exportation d'octobre 1887. L'exportation totale jusqu'au premier novembre, est de 56,814 bêtes à cornes et 43,393 moutons, contre 60,026 bêtes à cornes et 33,553 moutons l'an dernier.

—La *Gazette du Canada* de samedi contient la nomination de M. Angus Boyd, d'Antigonish, comme percepteur des douanes et de M. G. W McLelan, de Colchester, comme percepteur des douanes au port.

—Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à la "Lake of the Woods Milling Co," augmentant le capital de $300,000 à $500,000.

—Avis d'application est donné pour lettres patentes, afin d'incorporer la "Montreal Printing and Publishing Co.," afin de faire les affaires d'impression et de Publication en général avec un capital de $40,000 et le bureau principal à Montréal.

—Un ordre en conseil a été adopté définissant le terrain réservé pour les parcs publics dans la Colombie Anglaise, au lac Greffin, Mount Stephen et Glacier.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 7 décembre prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrats offerts pour quatre ans, 2 fois par semaine, aller et retour, entre

DELORAINE et SOURISFORD,

à partir du 1er janvier prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable, tirée par un ou deux chevaux, *vià* Montefiore, Homefield et Waskada. Distance calculée, 28 milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations, quant aux conditions des contrats offerts, peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Winnipeg, 1er novembre 1888.

3 ins 8 11 88

INVITATION SPECIALE !

LES DAMES ET LE PUBLIC DE SAINT-BONIFACE

—— Et des paroisses environnantes ——

Sont cordialement INVITÉS à venir VISITER mon établissement

AVANT DE FAIRE LEURS ACHATS.

——:o:——

Chaque Departement est au Complet.

——:o:——

J'AI RECU MES NOUVELLES

IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.



Les Etoffes a Robe sont du dernier gout et du premier choix,

Les ayant choisis moi-même sur les marchés de l'Est.

——:o:——

Le Département des Robes et Manteaux est sous l'habile direction de MELLE CLARK, de Toronto.

——:o:——

CHOIX ILLIMITE de LAINAGES, ETOFFES A MANTEAUX,

Tweeds, Laines, Flannelles, Châles,

COUVERTES, BAS, GANTS, Etc., Etc.

AUSSI :---UN ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE TAPIS, PRELARTS, RIDEAUX, Etc., Etc.

P. A. D'AUTEUIL, 432 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

3m.6.9.88

PERSONNEL.

—

M. l'abbé George Dugast est de retour de la province de Québec. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'il est parfaitement rétabli.

—

M. Z. Clément, préfet de la municipalité de Youville, était ici ces jours derniers pour conduire une vente de terrains qui ont été mis à l'enchère pour arrérages de taxes.

—

Son honneur le lieut-gouverneur Royal, Melle Royal et M. le Capt. Gagnon, de la police à cheval, étaient à Saint-Boniface lundi et mardi.

Chronique Locale.

—Les contribuables épargneront 10 0/0 en payant leurs taxes d'ici au 1er décembre prochain.

—La glace est assez bonne depuis avant-hier pour que les voitures puissent traverser la rivière en suivant les chemins d'hiver.

—Le nouvel hôpital est occupé depuis la semaine dernière. La première messe y a été célébrée jeudi dernier par Sa Grandeur Mgr Taché.

—Les cartes de Noël et tous les journaux de Noël étrangers sont laissés complètement dans l'ombre cette année au Canada par la publication du plus grand numéro de Noël qui est ait encore été publié. Les connaisseurs disent que le numéro de Noël du *Star* de Montréal va prendre le public par surprise. Pour envoyer aux amis et conserver à la maison c'est ce qu'il y a de plus beau dans le genre au Canada ou même en Europe.

—Webb accusé d'avoir tué sa femme à Brandon, dans le cours de l'été dernier, a plaidé coupable aux assises qui viennent d'être tenues à Brandon. Le juge en chef Taylor l'a condamné à être pendu le 28 décembre prochain.

Le prononcé de la sentence a été suivi d'une scène des plus pénibles. Le condamné a étouffé en sanglots et sa douleur était augmentée par la vue de son petit garçon qui criait à fendre l'âme.

La boisson est la cause du meurtre Les époux Webb possédaient une éducation moyenne et paraissaient vivre dans une certaine aisance

NAISSANCES.

En cette ville, le 20 courant, la femme de M. Joseph Morin, prote aux ateliers du *Manitoba*, une fille.

En la paroisse de Saint-Boniface, le 9 courant, Madame Félix Trudeau, une fille.

A Prince-Albert, le 5 courant, la femme de M. De Lagorgendière, greffier de la Cour Suprême, un fils.

MARIAGE.

JOLICŒUR-DESAUTELS — A Sainte-Anne des Chênes, le 7 courant, M. l'abbé L. R. Giroux, curé, bénissait l'union de M. Stanislas Jolicœur et de Melle Marie-Joséphine Desautels, fille de M. J. B. Desautels. Nos meilleurs souhaits.

DECES.

En cette ville, le 17 courant, à l'âge de 3 mois, Lawrence-Francis, enfant de M. Basile Lloyd.

PERDU.

Un bœuf sous poil rouge, ventre blanc et portant les lettres M. S. sur l'épaule droite. L'animal doit errer dans la paroisse de Saint-Boniface ou de Saint-Vital. Celui qui le ramènera à l'Hôtel Mondor sera récompensé.

3ins 22.11.88. PAUL LAVALLÉE.

1889. 1889.

POUR 25 CENTS

La Librairie J. B. Rolland & Fils

6 A 14, RUE SAINT-VINCENT,

MONTRÉAL,

Adressera *franco*, sur réception de cette somme :—

L'Almanach agricole, commercial et historique. L'Almanach des familles. Le calendrier de la Puissance et les révélations du crime de Cambray et ses complices.

POUR 50 CENTS

L'Almanach agricole, commercial et historique. L'Almanach des familles. Le calendrier de la Puissance et *A travers l'Australie*, par Louis Boussenard, in 8.

jno. 22.11.88.

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM,
37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,

Marchand de Tabac, Fruits, etc.

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.



ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84



Soumissions pour limites de bois dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 19 courant, pour permis de couper du bois à partir de cette date jusqu'au 1er octobre 1889, sur une partie de la limite V, au nord de la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans la province de Manitoba. Des plans montrant la position de la limite, ainsi que les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenus au bureau des terres de la Couronne à Winnipeg.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'intérieur.
Département de l'intérieur,
Ottawa, 6 novembre 1888.
1ins 15.11.88.

52 FOR $1

EXTRAORDINARY REDUCTION !

THE WEEKLY CALL

CANADA'S LARGEST PAPER.

REDUCED TO $1 A YEAR!

In order to boom the circulation of THE WEEKLY CALL, to place it within the reach of everyone, and to make it even more than ever before the universal paper of the Northwest, its subscription price has been

Reduced from $2 to $1 a Year.

Notwithstanding this great reduction, the high standard of the paper will be maintained in every particular.

No other paper possesses so large and competent a staff of correspondents throughout Manitoba and the Territories, furnishing the local news from every point. Its telegraphic news from all parts of the world is unrivalled in quantity and excellence. Parliamentary proceedings at Ottawa, Winnipeg and Regina are fully reported. Among its special features are correct and exhaustive market reports and prices, agricultural information, educational news, verbatim reports of Dr. Talmage's eloquent sermons, answers to legal, medical and veterinary questions by competent practitioners, and the regular publication of serial stories by the most popular authors.

Any person sending ONE DOLLAR now will receive the paper up to January 1, 1890, getting the balance of this year free.

Send your name and post-office address plainly written, with ONE DOLLAR, addressed to THE WEEKLY CALL, Winnipeg, and register it at your post-office.

SUBSCRIBE and ENCOURAGE the Pioneer Cheap Newspaper.

THE GREATEST DOLLAR'S WORTH

EVER OFFERED.



A NEW INVENTION NO BACKACHE. RUNS EASY

7½ Cords of Beech have been Sawed by one man in nine hours. Hundreds have sawed 5 and 6 cords daily. "*Exactly*" what every Farmer and Wood Chopper wants. *First order* from your vicinity secures the *Agency*. No Duty to pay, we manufacture in Canada. Write for Illustrated Catalogue sent *FREE* to all. Address **FOLDING SAWING MACHINE CO., 303 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.**

LINIMENT GÉNEAU

35 ANS DE SUCCES



MARQUE DE FABRIQUE

Seul Topique remplaçant le ***Feu*** sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des ***Boiteries, Foulures,*** Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.

Phie GÉNEAU, 275, rue St-Honoré, Paris

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

——(0:0:0)——

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promet tons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.

TERRE A VENDRE

A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaines et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à

A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

AVIS.

Avis est par le présent donné, que demande sera faite au parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer "*Northern Pacific and Manitoba Railway Company*," avec pouvoir de construire et opérer les lignes suivantes de télégraphe et de chemin de fer :

Premièrement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, sur le côté ouest de la Rivière-Rouge jusqu'à un point sur la frontière internationale dans la ou près de la ville de West-Lynne, dans la dite province de Manitoba.

Deuxièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, allant à l'ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite province.

Troisièmement :—Une ligne d'un point dans la ou près de la ville de Morris suivant la ligne projetée entre la cité de Winnipeg et la frontière internationale, allant à l'ouest jusqu'au ou jusqu'auprès du cent quatrième parallèle à l'ouest de Greenwich et 49° 20' de latitude nord, dans le district d'Assiniboia.

Quatrièmement :—Une ligne d'un point sur la ligne projetée allant à l'ouest de la ville de Morris, jusqu'à un point dans la ou près de la cité de Brandon, dans la dite province.

Et pour toutes autres fins qui pourront être énumérées dans le dit acte.

HENRY J. DEXTER,
8ins 8.11.88. Solliciteur des requérants.



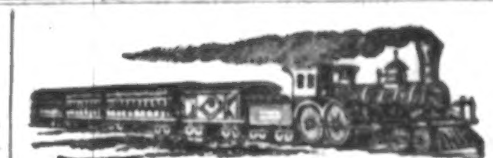
Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la Province de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour permis de couper du bois," seront reçues à ce département, jusqu'à midi, lundi, le 26 novembre 1888, pour permis de couper du bois sur une limite de 50 milles carrés, plus ou moins, sur la rive nord du Lac Manitoba, dans la Province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé peuvent être obtenues à ce département ou au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté, payable à l'ordre de celui qui agit comme député ministre de l'intérieur, pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

JOHN R. HALL,
Pour le député ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 20 octobre 1888.
3 ins 8 11 88



CHEMIN DE FER

Minneapolis et Saint-Paul

—ET LA CÉLÈBRE—

ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens

DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—

VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS

—ENTRE—

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Mississipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour **KANSAS CITY,** Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
jno. 12.1.88. Minneapolis, Min.

IMPORTATIONS NOUVELLES ! IMPORTATIONS NOUVELLES ! !

AU BON MARCHÉ !

LE MAGASIN DES FAMILLES !

——:o:——

L'assortiment d'automne et d'hiver est maintenant complet dans tous les départements et les PRIX sont plus BAS QUE JAMAIS

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, CHAUSSURES, FOURRURES, ETC., ETC., ETC.

——:o:——

Une visite est respectueusement sollicitee.

Au pavillon Francais.

Departement des chaussures a la botte d'or.

F. E. VERGE, Proprietaire - Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5.4.88.

AGRICULTURE.

EAU CHAUDE AUX VACHES LAITIÈRES.

D'après le professeur E. W. Stewart, une autorité en matières, il est très avantageux de donner de l'eau chaude aux vaches laitières durant les froids de l'automne et de l'hiver. Il y aurait en agissant ainsi une grande économie de fourrage à opérer, pour la raison que la nourriture est destinée en grand partie à produire, à maintenir la chaleur animale. Si l'on produit chez le bétail, dans une certaine mesure, cette chaleur au moyen de l'eau chaude, il faudra donner moins de fourrage. Tous les cultivateurs savent bien que les journées les plus froides de l'hiver sont celles où le bétail consomme le plus de nourriture.

La températeure convenable à laquelle il faudrait donner l'eau serait de 80 à 90 degrés.

SOINS DES VACHES À L'AUTOMNE.

Comme le changement de nourriture influe considérablement sur le bétail, il faut plus que jamais, à cette saison, ne pas ménager le sel aux bestiaux. Donnez à vos vaches, alors que le temps des pâturages est terminé, assez de fourrage pour qu'elles continuent à donner du lait ; car si à cette saison, vos vaches diminuent considérablement, vous aurez beaucoup de difficulté à rattraper durant l'hiver, même par les bons soins, ce qu'elles auront perdu à l'automne, époque toujours critique pour les animaux, surtout pour les vaches laitières.

LE TEMPS C'EST DE L'ARGENT.

"Le temps c'est de l'argent," dit un proverbe, c'est pourquoi tout cultivateur qui veut réussir doit faire tout avec ordre et à propos. Il arrive que dans les travaux de la ferme une foule de petites choses qui demandent un temps plus ou moins long, frappent les yeux du cultivateur, lorsqu'il est occupé à des travaux de première nécessité, alors qu'il ne peut laisser ces travaux pour s'occuper à d'autre chose. Le cultivateur soigneux devra prendre en note toutes ces petites choses à faire, pour qu'il puisse s'en occuper dans un temps moins pressé. Ces petites réparations sont nombreuses : c'est un clou à mettre aux bâtiments de la ferme ; c'est une perche brisée qu'il faut remplacer : c'est un crochet à renouveler, etc., etc. Tout cela demande peu de temps, cependant il est important d'y voir, car pour une petite négligence, le cultivateur peut subir un dommage considérable.

QUAND LE MOUTON PRODUIT PLUS DE LAINE.

Quel effet a la nourriture chez le mouton, à propos du rendement de la laine ?

D'après certaines expériences faites en Allemagne et rapportées par M. Glidden, dans le "Cultivateur d'Albany," la production de la laine est la plus abondante quand le mouton est bien nourri, mais non à l'engrais ; la croissance de la laine ne dépend pas directement de la nourriture que l'on donne au mouton, cette dernière continue à pousser même en l'absence de toute nourriture ou à la suite d'une grande privation ; cependant, dans ce cas, la croissance est un peu ralentie.

Il s'en suit que tenir des moutons à l'engrais dans le but d'activer la croissance de la laine est une dépense inutile.